



Saint Sulpice le Dunois

Magazine

semestriel d'informations municipales n° 52



Juillet
2015

MAGAZINE n° 52
JUILLET 2015
SOMMAIRE



Le mot du Maire.....	3
L'agenda des élus.....	4
Les dossiers du Conseil	
Compte administratif 2014.....	6
Taxes foncières 2015.....	8
Subventions 2015.....	8
Budget prévisionnel 2015.....	10
Affaires intercommunales nôtres.....	10
Eau et assainissement.....	11
Commission des travaux.....	12
Elections 2015.....	13
Le devoir de mémoire.....	13
29 ^{ème} exposition d'art.....	14
Du côté de l'école.....	16
Infos père - mère	
Fortes chaleurs.....	18
Les tiques, adoptez le bon geste.....	19
Le service civique.....	19
Evolis : lingettes jetables ou lavables.....	20
Le Défenseur des droits.....	20
Horaire des déchèteries.....	21
Rappel : interdiction de brûler les déchets.....	21
Rappel : la carte d'identité valable 15 ans.....	21
Intercommunalité	
Pays Ouest Creuse.....	22
Infos économique	
Brocante Arnaud Paillet.....	23
Atelier de poterie Marion Balet.....	23
Comité des fêtes.....	24
ACCA.....	24
Jeux de mots, un peu d'histoire par Charles Parinaud.....	26
Etat civil.....	26
Santé urgences.....	27
Mots croisés (Claude Barcat).....	27
La mairie à votre service.....	28
A noter.....	28
Informations légales.....	28



Cérémonie des vœux du maire à la salle polyvalente vendredi 16 janvier.

A cette occasion monsieur Delafont a remis le diplôme et la médaille régionale départementale et communale, échelon or à Annick Beauchet et échelon vermeil à Bruno Dardaillon.

Le Mot du Maire

Le compte administratif 2014 (page 6) fait apparaitre la bonne santé financière de la Commune. Ce qui a permis au Conseil Municipal d'envisager dans le budget prévisionnel 2015 des investissements importants dont la Commune a besoin :

- pour améliorer la production, la gestion et la distribution de l'eau potable en installant des compteurs généraux et ayant recours à la télégestion
- pour renforcer le réseau Basse Tension du bourg et y réaliser la mise aux normes réglementaire de l'éclairage public
- pour remettre en état le mur d'enceinte du cimetière
- pour un programme de travaux de rénovation et d'économies d'énergies sur le bâtiment Mairie/Ecole/Logement par la mise en place d'une chaufferie automatique à granulés de bois ainsi qu'à la salle polyvalente
- pour équiper l'école avec l'installation d'un ensemble de vidéo projection interactif

Ces nouveaux investissements s'ajoutent à la charge annuelle d'entretien de la voirie (point à temps, élagage, fauchage, fossés ...) et la maintenance des bâtiments et matériels

Parallèlement, l'Etat baisse ses dotations aux collectivités afin de résorber le déficit de finances publiques. Si je partage cet objectif avec l'Association des Maires de France, par contre la méthode est contestable dans un contexte d'obligations de mises aux normes dans de nombreux domaines et de calendrier très resserré. Cet état de fait risque de pénaliser fortement l'investissement des collectivités et par conséquent l'activité économique. ... / ...

... / ... En ce qui concerne La Poste qui réduit régulièrement ses horaires hebdomadaires d'ouverture, le Conseil Municipal, tout en renouvelant à l'unanimité de ses membres son refus de gérer une agence postale communale, s'est prononcé favorablement pour la mise en place d'un nouveau dispositif, même s'il a existé par le passé, avec la nomination d'un facteur receveur à Saint Sulpice distribuant le courrier le matin et tenant le bureau de poste l'après-midi. La mise en place pourrait se réaliser en janvier 2016.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro de notre magazine municipal en remerciant tous ceux qui ont contribué à le réaliser et en vous souhaitant un bel été 2015.



L'agenda des élus

JANVIER

- 05 - Pôles structurants et transversaux Région à Limoges
 - Vœux Pays Sostranien La Souterraine
- 06 - Pays ouest creuse :
 - contrat cohésion territoriale
- 08 - Vœux au conseil général
- 09 - Vœux à Saint-Sébastien
- 10 - Commission administrative liste électorale
- 12 - Visite à Montpion
 - Pays ouest creuse à Lizières pour atelier 1 réflexion contrat cohésion
- 13 - Centre d'animation Dun :
 - mission locale pour emploi d'avenir
 - Réunion maire-adjoints
- 14 - Pays Ouest Creuse à Saint Sébastien pour atelier 2 contrat cohésion
- 15 - Présentation étude peintres de la vallée par étudiants de la vallée de la Creuse
- 16 - Groupe animation locale leader sud et ouest à Bourgneuf
- 17 - Vœux Saint-Sulpice à la salle polyvalente
- 21 - Commission tourisme pays Dunois à Villard
- 22 - Conseil syndical Pays Ouest Creuse à Aulon
- 23 - Rencontre avec le SDEC : mise aux normes de l'éclairage public du Bourg
- 26 - Conseil départemental : développement social à Guéret
- 27 - Préfecture Guéret : schéma départemental accessibilité
- 29 - Comité de pilotage plan paysage à Grand Bourg
- 31 - Vœux à La Celle-Dunoise

FÉVRIER

- 03 - Réunion maison de patrimoine à Guéret
 - Conseil communautaire du Pays Dunois à Dun
- 04 - Contrat cohésion territorial à Guéret
 - Projet transversal Vallée des peintres à Guéret

Le 10 juillet 2015, Gérard Delafont

- 05 - Comité de suivi des programmes européens
 - Région Limoges
 - Conseil municipal
 - 06 - Présentation loi ALUR à Guéret
 - 09 - Etude dossier urbanisme du Moulin de La Barde à la Préfecture Guéret
 - 10 - Rapport d'étape étude tourisme Tuilerie de Pouligny à Chéniers
 - 13 - Centre d'animation Dun : entretien candidats commissaires aux comptes
 - 18 - Bureau du centre d'animation Dun
 - 27 - Plan paysage : itinéraire sur le Pays Ouest
 - 28 - Commission administrative liste électorale
- ### MARS
- 05 - Réunion cantine à La Celle Dunoise
 - 06 - Inauguration à Guéret de la quincaillerie numérique
 - 09 - Salle polyvalente : candidats conseil départemental
 - 11 - Réunion projet tiers lieux Pays Ouest Creuse
 - 13 - Région Limoges : présentation des aides régionales
 - 17 - Entretien avec les parents pour cantine La Celle Dunoise
 - 18 - Conseil d'administration au centre d'animation Dun
 - 19 - Cérémonie Dun «Cessez-le-feu» 19 mars 1962
 - Conseil vie scolaire La Celle Dunoise
 - 22 - Elections départementales
 - 23 - Conseil communautaire
 - 26 - Restitution étude énergétique bâtiments communaux avec SDEC et bureau d'études
 - Rapport d'études étude tourisme Pays Ouest Creuse à Saint Priest La Feuille
 - Présentation visite audio guidée
 - 27 - Commission des finances communales
 - 30 - Bureau Pays Ouest Creuse à Saint Sulpice
 - 31 - Commission tourisme Pays Dunois

AVRIL

- 02 - Rencontre avec la Gendarmerie La Souterraine
 - Réunion projet tiers lieux du Pays Ouest au Centre d'Animation
 - Conseil syndical Pays Ouest à Colondannes
- 03 - Réunion bureau d'information jeunesse départemental à Guéret
 - Centre communal d'action sociale
 - Conseil municipal
- 04 - Tour du canton Le Bourg d'Hem
 - Inauguration Exposition d'Art
- 08 - Commission des finances intercommunale
- 09 - Comité de pilotage étude tourisme Le Bourg d'Hem
 - A.G. Groupama
 - Atelier plan paysage à La Celle Dunoise
 - Conseil d'école
- 10 - Réunion du plan paysage La Souterraine
- 11 - A.G. centre d'animation du Pays Dunois à Sagnat
 - Conférence Marie-Jeanne Clergeau-Grosset
- 13 - Conseil communautaire du Pays Dunois
- 16 - Commission communale des impôts directs
- 17 - Réunion avec les employés de la cantine de La Celle Dunoise
- 20 - A.G. office de tourisme Vallée des Peintres au Bourg d'Hem
- 21 - Agrément maison de services publics rencontre Préfecture, communauté de communes au centre d'animation
- 22 - Conseil d'administration au centre d'animation
- 23 - Réunion schéma d'aménagement numérique à la com-com à Dun
- 24 - Rencontre avec la Fondation du patrimoine à La Souterraine
- 25 - Bourse aux vêtements d'enfants

MAI

- 06 - Réunion sur les infrastructures Région Limoges
- 08 - Cérémonie à Chabanne et au Monument aux morts au Bourg
- 11 - Visite chantiers de la commune avec monsieur Matigot, chef de travaux à Evolis 23
- 13 - Visite architecte bâtiments de France et représentant conseil départemental pour aménagement carrefour VC1-D15
 - Réunion des communes du projet éducatif territorial
- 19 - Réunion avec la Préfecture pour agrément services publics
- 20 - Conseil municipal
 - Présentation loi ALUR par l'Etat à la Com-com du Pays Dunois
- 21 - Réunion association des maires pour la mutualisation
- 22 - Signature contrat de cohésion territoriale à Limoges
- 26 - Réunion avec UTAS La Souterraine au centre d'animation
 - Bureau au centre d'animation
- 27 - Rencontre avec Evolis 23 pour assainissement individuel
- 28 - Signature contrat Etat-Région avec le Président de la République à Limoges
 - Réunion fonds européens à Limoges
 - Conseil d'administration à la maison de l'économie et de la formation La Souterraine

JUIN

- 05 - Comité de pilotage plan paysage à La Souterraine
 - Inauguration pont de bois à Fresselines
 - Départ du Préfet Chocquet
- 11 - Réunion avec les Présidents des comcom pour le projet Santé du Pays Ouest à La Souterraine
 - Présentation Étude tourisme pour Pays Dunois à Dun
 - Présentation Etude tourisme pour Bénévent-Grang-Bourg à Fleurat
- 12 - Réunion association des maires pour projet gestion des bassins scolaires à Guéret
 - Vernissage exposition d'art à Fresselines
- 15 - Réunion cantonale Dun au conseil départemental
- 16 - Conseil communautaire du Pays Dunois à Dun
- 22 - Plan paysage objectifs qualité paysagère à Fursac
 - Centre communal d'action sociale
- 23 - Commission accessibilité pour dossier urbanisme Moulin de La Barde à la Préfecture
 - Commission tourisme du Pays Dunois à Saint Sébastien
 - Présentation étude tourisme au Pays Sostranien à la Souterraine
- 25 - Conseil d'administration du centre d'animation
- 26 - Inauguration expo Hôtel Lépinat
- 29 - Bureau du Pays Ouest Creuse à Fursac
- 30 - Réunion sur le projet de santé Pays Ouest Creuse à Grand Bourg
 - Signature contrat de cohésion territorial au conseil départemental à Guéret

JUILLET

- 06 - Réunion des porteurs de projets du contrat de cohésion territoriale du Pays Ouest Creuse à Fresselines
- 07 - Réunion en Préfecture du conseil départemental de sécurité routière pour le projet course de tracteurs-tondeuses à Saint Sulpice le Dunois
 - Conseil syndical du Pays Ouest Creuse
- 08 - Réunion bilan et projets activités périscolaires au Centre d'Animation
- 10 - Réunion avec le maître d'œuvre et le SDEC du projet de rénovation énergétique mairie/école/cantine/logement

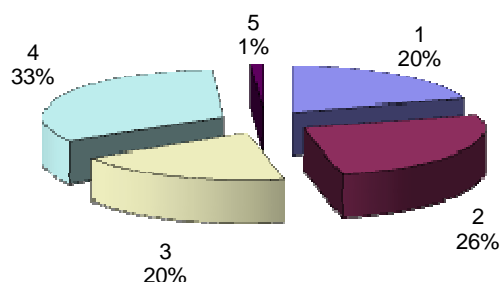


Dépenses

Dépenses de gestion des services

1 - Charges à caractère général	88 533.23
2 - Charges du Personnel administratif et technique	114 400.13
3 - Charges du Personnel des cantines du Rpi et de l'école de St Sulpice	85 375.54
4 - Autres charges de gestion courante	142 747.70
5 - Compensation T.P. com. com.	4 778.00
Total dépenses de gestion	435 834.60
Intérêts des emprunts	1 705.09
Charges exceptionnelles	584.00
TOTAL DEPENSES REELLES	438 123.69
Amortissements	15 344.29
Autres opérations d'ordre	-
TOTAL OPERATION D'ORDRE	15 344.29
TOTAL DEPENSES 2014	453 467.98

dépenses de gestion des services

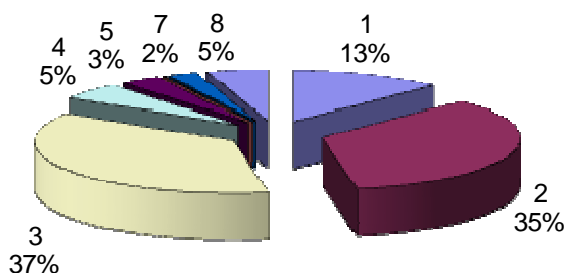


Recettes

Recettes de gestion des services

1 - Produit des services	62 812.67
2 - Impôts et taxes	174 810.10
3 - Dotations et participations	184 908.85
4 - Part cne La Celle dépenses Personnel cantines et école maternelle	26 580.94
5 - Part BA eau	16 876.54
6 - Atténuation de charges salariales	759.68
7 - Péréquation ressources comcom	12 200.00
8 - Autres produits	24 690.01
Total recettes de gestion	503 638.79
Produits financiers	3.69
Produits exceptionnels	3 614.16
TOTAL RECETTES REELLES	507 256.64
Sub. d'investissement transférées	715.62
Autres opérations d'ordre	-
TOTAL OPERATION D'ORDRE	715.62
TOTAL RECETTES 2014	507 972.26
Résultats antérieurs cumulés	242 085.18
TOTAL RECETTES	750 057.44

recettes de gestion des services



RESULTAT 2014 296589.46

Affectation :

Affectation au besoin de financement de l'investissement : 16.671,63
 Capitalisation pour investissements 2015: 0,00
 Réserve pour fonctionnement 2015 : 279.917,83

Dépenses

Dépenses de gestion des services

Charges à caractère général	25 511.74
Charges de Personnels	12 974.93
Agence de l'eau - taxes 2013	9 604.00
Charges exceptionnelles	-
Total dépenses de gestion	48 090.67
Intérêts des emprunts	1 625.87
TOTAL DEPENSES REELLES 2014	49 716.54
Dotations aux amortissements	34 265.08
TOTAL OPERATION D'ORDRE	34 265.08
TOTAL DEPENSES 2014	83 981.62

Recettes

Recettes de gestion des services

Eau	54 216.80
Assainissement	2 694.66
Taxes Agence de l'eau	10 150.87
Divers	71.85
TOTAL RECETTES REELLES 2014	67 134.18
Reprise de subventions	8 445.38
TOTAL OPERATION D'ORDRE	8 445.38
TOTAL RECETTES 2014	75 579.56
Résultats antérieurs cumulés	59 430.17
TOTAL RECETTES	135 009.73

B.A. services eau

RESULTAT 2014

51.028,11

Affectation :

Fonctionnement 2015 :
51.028,11

B.A. C.C.A.S.

Excédent reporté sur 2015: 908,77

Dépenses

Colis de Noël	1 608.15
Divers	146.40
TOTAL	1 754.55

Recettes

Subvention communale	1.700,00
Excédent antérieur reporté	919.32
TOTAL	2 619.32

INVESTISSEMENT



principal

Dépenses

Dépenses réelles	
Remboursement d'emprunt	12 084.81
Garanties de loyer	72.99
Acquisition terrain	1 156.65
Stèle monument Chabanne	989.64
Fermeture préau école	19 346.23
Matériel bureau élus	973.00
Mat et mobilier secrétrait	464.14
Matériel technique	1 536.00
TOTAL DEPENSES REELLES 2014	36 623.46
Reprise subventions	715.62
Travaux en régie	
TOTAL OPERATION D'ORDRE	715.62
Moins value vente terrain	
TOTAL OPERATION DE CESSION	0.00
Résultat de cloture 2013 reporté	21 318.00
TOTAL DEPENSES	58 657.08

RESTES A REALISER 70 627.94

TOTAL DEPENSES 129 285.02

Recettes

Recettes réelles	
FCTVA	5 109.33
FDAEC	1 625.00
Amendes de police	666.46
DETR	10 560.25
Garanties de loyer	
TOTAL RECETTES REELLES 2014	17 961.04
Amortissements	15 344.29
TOTAL OPERATION D'ORDRE	15 344.29
Valeur comptable vente terrain	
TOTAL OPERATION DE CESSION	0.00
Affectation résultat fonct. 13	42 397.41
Résultat de cloture 2013 reporté	0.00
TOTAL RECETTES	75 702.74

RESULTAT DE CLOTURE 17 045.66

RESTES A REALISER 36 910.65

TOTAL RECETTES 112 613.39

Besoin de financement = 16.671,63



Le mur de l'annexe de l'auberge a été rénové

par l'Entreprise PRIANT



et assainissement

Les opérations d'ordre d'amortissements comprennent celles prévues et ordonnancées pour 2013 qui n'avaient pas été prises en charge par le Trésorier.

Dépenses

Dépenses réelles	
Remboursement d'emprunt	2 648.95
travaux	7 646.63
TOTAL DEPENSES REELLES 2014	10 295.58
Reprise de subventions	8 445.38
TOTAL OPERATION D'ORDRE	8 445.38
TOTAL DEPENSES	18 740.96

RESTES A REALISER 10 440.00

TOTAL DEPENSES 29 180.96

Recettes

Recettes réelles	
FCTVA	259.23
Emprunt	0.00
TOTAL RECETTES REELLES 2014	259.23
Amortissements	34 265.08
TOTAL OPERATION D'ORDRE	34 265.08
Solde 2013 reporté	15 393.30
Affectation résultat fonct. 13	
TOTAL RECETTES	49 917.61

RESULTAT DE CLOTURE 31 176.65

RESTES A REALISER 0.00

TOTAL RECETTES 49 917.61

RESULTAT = 20.736,65



Taux d'imposition de 2015

Taxes	Taux 2014	Taux votés pour 2015
d'habitation	10,35	10,40
foncière (bâti)	13,30	13,40
foncière (non bâti)	51,92	51,92



Vote des subventions du budget 2015

AFN Cté Naillat/Fleurat/Colondannes/Dun/St Sulpice	50.00
Alcool Assistance	31.00
Association des crématistes de la Creuse	50.00
Association Vocalise	100.00
Centre des Jeunes Agriculteurs	40.00
CIVAM Dun le Palestel	31.00
CO Tour cycliste du Pays Dunois	282,24
Col. Dun le Palestel - Ass sportive	50.00
Comice agricole Dun le Palestel	100.00
Comité des fêtes	665.00
Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	52.00
Coopérative scolaire	210.00
Croix rouge Dun le Palestel	60.00
DDEN Union Creuse	50.00
Dynamy/Club St Sulpice	200.00
FNATH	20.00
Lire en Creuse	50.00
Rugby Club Dunois	50.00
Sapeurs pompiers Bussière Dunoise	31.00
Sapeurs pompiers Dun Le Palestel	31.00
Secours populaire de la Creuse	60.00
Solidarité Paysans Limousin	50.00
SPA Guéret	40.00



Concours du SDEC pour les travaux d'éclairage public

Par délibération du 15 février 2012 la commune avait sollicité le concours technique et financier du syndicat départemental d'électricité de la Creuse - SDEC - pour la co-maîtrise d'ouvrage relative aux installations d'éclairage public. Les travaux ne devant débiter que cette année, il y a eu lieu d'actualiser le dossier. Par convention, la commune désigne le SDEC comme maître d'ouvrage unique de l'opération.



Adhésion de communes au SDIC 23

Le conseil a accepté l'adhésion de Gentioux Pigeolles et Royère de Vassivière au syndicat départemental pour l'informatisation des communes



Loyers relatifs à l' « Auberge de la Fontaine aux Loups »

Un bail de location de l' « Auberge de la Fontaine aux Loups » a été signé pour neuf années consécutives et entières du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2021, avec des conditions dérogatoires pour les trois premières années, par un abattement de 20 % du loyer partie commerce et le non recouvrement du loyer partie habitation afin de donner toutes les chances de continuité du commerce et de revenus décents aux gérants;

Le bail concerne un immeuble en location indivisible à titre commercial avec une partie commerce (375 m² environ : bar – restaurant – hôtel classé en catégorie tourisme pour sept chambres, dont une chambre pour personne handicapée, plus grand garage et deux terrasses) et une partie habitation (type F2 - 70 m² environ). A ce bail est attachée la licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie appartenant à la Commune.

Le loyer actuel à taux plein est de 13.258,98 € HT/an pour la partie commerce, soumis à TVA et de 3.059,80 € / an pour la partie habitation non soumis à TVA; le prêt de la licence d'exploitation de débit de boisson est à titre gracieux.

Les gérants de l'Auberge ont fait part des difficultés à retirer deux salaires décents des bénéfices de leur activité et ont sollicité la reconduction des conditions dérogatoires.

Le conseil, par douze voix pour et une abstention, a décidé de reconduire les conditions dérogatoires au bail, pour une période de deux années du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017. Il a souhaité entendre les gérants en réunion afin de rechercher avec eux les moyens d'amener une évolution en hausse de leur chiffre d'affaire permettant de couvrir les loyers dans leur intégralité au bout de ce temps de dérogation.



Informatique à l'école

Le maire a proposé d'équiper l'école d'outil informatique moderne compte tenu que les instituteurs souhaitent s'engager dans la pratique et vont être formés.

A la rentrée de septembre, l'école sera dotée d'un système de vidéoprojecteur interactif qui permet une grande surface de projection, sur tableau blanc traditionnel ou sur un mur, ainsi que d'un ordinateur portable. Cette dotation est à un coût estimé à moins de 3.000 euros.



Service public de la poste

Suite à rencontre avec le directeur de la poste, le maire a demandé avis sur les différentes formes de présences postales proposées.

Le bureau de poste n'est déjà plus un bureau de poste de plein exercice, où les usagers peuvent effectuer toutes les opérations postales et financières et il n'a plus d'ouverture hebdomadaire que quatre après-midi (fermé mercredi) et la fin de matinée du samedi.

De par la loi et suivant le contrat Etat/Poste de présence postale territoriale, la poste doit avoir un minimum d'ouverture hebdomadaire de 12 heures.

Les différentes formes de présence postale proposées sont :

- l'agence postale communale
- le relais poste chez un commerçant
- le facteur-guichetier, présent toute la journée sur la commune et qui assure la distribution du courrier le matin et la tenue des 12 heures de bureau l'après-midi, au plus du lundi au vendredi et pas d'ouverture le samedi matin puisque distribution du courrier.

Sachant que de toutes façons, aucune de ces propositions ne fournit aux usagers les services d'un bureau de poste de plein exercice.

A l'unanimité le conseil a refusé l'agence postale communale et proposé la nouvelle organisation du facteur-guichetier.



Convention de mission d'assistance aux collectivités présentée par EVOLIS 23

Une convention d'assistance technique, qui définit les conditions matérielles et financières d'un partenariat avec la commune, est proposée par Evolis23.

Dans le domaine de la voirie :

- assistance à la gestion de la voirie et de la circulation; assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, gestion du tableau de classement de la voirie

Dans le domaine de l'aménagement,

- conseils sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser. Le montant forfaitaire annuel de la rémunération de l'assistance technique est calculé par habitant, avec un abattement de 50% pour les collectivités qui, comme Saint Sulpice le Dunois, ont transféré les compétences "réfection et amélioration de la voirie" et "entretien de la voirie" pour l'ensemble de la voirie communale; la commune est éligible à cet abattement.

Le conseil à l'unanimité a accepté la convention pour 2015; à l'avenir, l'opportunité de la renouveler sera étudiée en fonction des services similaires en cours d'élaboration au conseil départemental.

Le coût pour 2015 est de 95 euros.



Revalorisation de la rémunération des agents en contrat à durée indéterminée exerçant les fonctions de cantinière

La situation des agents exerçant les fonctions de cantinière aux cantines scolaires du RPI La-Celle-Dunoise - Saint-Sulpice-le-Dunois, gérées par la commune de Saint-Sulpice-le-Dunois a été examinée. Ces agents en CDI, ne bénéficient pas des avancements d'échelon applicables au personnel titulaire.

La cantinière exerçant à Saint-Sulpice-le-Dunois est en poste en tant qu'employée communale sous contrat depuis le 1^{er} septembre 1999, elle avait déjà été auparavant employée durant une dizaine d'année par l'association de parents qui gérait les cantines.

La cantinière exerçant à La-Celle-Dunoise est en poste sous contrat depuis le 1^{er} septembre 2007.

La revalorisation des salaires, en tenant compte de l'ancienneté des agents sur le poste occupé, a été décidée à compter du 1^{er} mai 2015, à l'unanimité du conseil et avec l'accord des élus de la commune de La-Celle-Dunoise qui partage de moitié le coût de fonctionnement des cantines scolaires.



Agenda d'accessibilité programmée - Ad'AP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, obligeait la commune à mettre tous ses bâtiments et installations publiques accessibles à tous les handicaps pour le 1^{er} janvier 2015.

Les pouvoirs publics ayant pris conscience de l'impossibilité pour tous les établissements recevant du public de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un agenda d'accessibilité programmée, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants, qui devra être déposé avant le 27 septembre 2015.

La commune a déjà réalisé la mise en accessibilité de ses bâtiments, salle polyvalente, mairie et école. Il reste néanmoins des travaux à réaliser, notamment pour les sanitaires à l'école. L'Ad'AP permettra de finaliser les diagnostics puis la programmation technique et financière des travaux à réaliser.



Prévisionnel de financement des travaux sur les bâtiments communaux suite au diagnostic énergétique et Ad'AP

Conjuguant les conclusions de l'étude de faisabilité réalisée par le SDEC suite au diagnostic énergétique réalisé sur les bâtiments communaux et une projection du projet d'agenda d'accessibilité programmée pour poursuivre les travaux de mise en accessibilité dans les bâtiments, un plan de financement de travaux a été envisagé pour une possibilité d'exécution des travaux proposés sur la base d'un coût TTC de 316.800,00 euros, 264.000,00 HT, sous condition d'obtenir les subventions qui seront sollicitées auprès de la région, du département, de la communauté de communes du Pays Dunois, de l'ADEME et éventuellement de fonds européens.



Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage au SDEC

Dans le cadre d'une éventualité de travaux de rénovation et d'économie d'énergie sur le bâtiment mairie/école/logement, par la mise en place d'une chaufferie automatique à granulés de bois, le conseil, par onze voix pour et une abstention, a décidé la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SDEC qui se chargera, en collaboration directe avec la commune, des aspects techniques, administratifs et financiers du projet : marché de maîtrise d'œuvre, recherche de subventions (qui conditionne la réalisation du projet), suivi des travaux, etc.



BUDGET PREVISIONNEL 2015

Budget principal

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Dépenses de gestion des services

Charges à caractère général	124 730.00
Charges de Personnels	225 950.00
Atténuation de produit	5 015.00
Autres charges de gestion courante	226 379.00
Charges exceptionnelles	600.00
Imprévu	43 637.68

Total dépenses de gestion 626 311.68

Intérêts des emprunts 1 187.91

TOTAL DEPENSES REELLES 627 499.59

Amortissements 14 875.25

Virement à l'investissement 150 000.00

TOTAL OPERATION D'ORDRE 164 875.25

TOTAL PREVISION DEPENSES 792 374.84

Recettes

Recettes de gestion des services

Produit des services	62 190.00
Impôts et taxes	177 140.00
Dotations et participations	235 226.00
Atténuation de charges salariales	11 300.00
Autres produits	23 790.00

Total recettes de gestion 509 646.00

Produits financiers 4.00

Produits exceptionnels 20.00

TOTAL RECETTES REELLES 509 670.00

Sub. d'investissement transférées 2 787.01

TOTAL OPERATION D'ORDRE 2 787.01

TOTAL RECETTES 2015 512 457.01

Résultat 2014 reporté 279 917.83

TOTAL PREVISION RECETTES 792 374.84

INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses réelles

Remboursement d'emprunt	10 167.95
Remboursement caution locative	496.63

Travaux sur réseaux éclairage et élec- 66 884.00

Restauration mur annexe auberge 4 733.43

Aménagement Chabanne et divers 2 402.51

Travaux sur locaux scolaires et mairie 131 680.00

Matériel et imprévus 22 263.66

Acquisition terrain 2 095.00

TOTAL DEPENSES REELLES 240 723.18

Reprise subventions 2 787.01

TOTAL OPERATION D'ORDRE 2 787.01

TOTAL DEPENSES 2015 243 510.19

Solde 2014 reporté

TOTAL PREVISION DEPENSES 243 510.19

Recettes

Recettes réelles

FCTVA	3 541.00
Subventions	41 376.65

Cautions locatives

TOTAL RECETTES REELLES 44 917.65

Amortissements 14 875.25

Prélèvement sur fonct. 2015 150 000.00

TOTAL OPERATION D'ORDRE 164 875.25

Affectation résultat fonct. 2014 16 671.63

TOTAL RECETTES 2015 226 464.53

Solde 2014 reporté 17 045.66

TOTAL PREVISION RECETTES 243 510.19



AFFAIRES

INTERCOMMUNALEMMENT NOTRES

Modification des statuts de la communauté de communes du Pays Dunois (retrait de compétence)

L'assemblée délibérante de la communauté de communes du Pays Dunois en date du 13 avril 2015, a décidé de retirer des statuts, la compétence prise au 1^{er} janvier 2013 : « Etude, aménagement et gestion des équipements touristiques, sportifs et socio-éducatifs qui pourront être aménagés sur les sites de la vallée de la Creuse concernés par la réalisation des barrages de l'Age, de Champsanglard et des Chézelles, à compter du 1^{er} janvier 2013 » compétence figurant à l'article des statuts n° 1.3.4. « Equipements touristiques existants d'intérêt communautaire »

Le conseil a accepté ce retrait de compétences.

Réseau d'eau potable

Mise en place des compteurs généraux et d'une télégestion - Demande de subventions

Par délibération du 29 novembre 2012 a été décidé la réalisation d'une étude diagnostique des systèmes d'alimentation, de production et d'un schéma directeur en eau potable conduite dans le cadre d'un groupement de commandes constitué de neuf communes et deux syndicats au sein du Pays Dunois.

La phase 1 décrite dans le cahier des charges du marché d'études précisait que le cabinet d'études devait proposer une sectorisation du réseau d'eau par la pose de compteurs généraux et établir un chiffrage par commune. A ce titre, un dossier de consultation et une demande de subvention ont été proposés aux communes et syndicats.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Dépenses de gestion des services	
Charges à caractère général	58 820.00
Charges de Personnels	13 400.00
Reversement Agence de l'Eau	10 151.00
Charges exceptionnelles et divers	2 000.00
Dépenses imprévues	5 844.72
Total dépenses de gestion	90 215.72
Intérêts des emprunts	1 509.34
TOTAL DEPENSES REELLES	91 725.06
Dotations aux amortissements	17 427.74
Virement à section d'investissement	8 000.00
TOTAL OPERATION D'ORDRE	25 427.74
TOTAL PREVISIONS DEPENSES	117 152.80

B.A. eau et assainissement

Recettes	
Recettes de gestion des services	
Produits de l'eau	50 000.00
Produits de l'assainissement	2 827.00
Taxes Agence de l'eau	9 000.00
Divers	75.00
TOTAL RECETTES REELLES	61 902.00
Reprise de subventions	4 222.69
TOTAL OPERATION D'ORDRE	4 222.69
TOTAL RECETTES 2015	66 124.69
Excédent 2014 reporté	51 028.11
TOTAL PREVISIONS RECETTES	117 152.80

INVESTISSEMENT

Dépenses	
Dépenses réelles	
Remboursement d'emprunt	2 718.45
Part étude diagnostic - solde	3 442.00
Travaux	91 661.25
TOTAL DEPENSES REELLES	97 821.70
Reprise de subventions	4 222.69
Opérations patrimoniales	
TOTAL OPERATION D'ORDRE	4 222.69
TOTAL PREVISIONS DEPENSES	102 044.39

Recettes	
Recettes réelles	
FCTVA	-
Subventions	45 440.00
TOTAL RECETTES REELLES	45 440.00
Amortissements	17 427.74
Prélèvement sur fonct. 2015	8 000.00
TOTAL OPERATION D'ORDRE	25 427.74
TOTAL RECETTES 2015	70 867.74
Solde 2014 reporté	31 176.65
TOTAL PREVISIONS RECETTES	102 044.39

C.C.A.S.

Dépenses	
Colis de Noël	2 000,00
Divers	608,77
TOTAL	2 608,77

Recettes	
Subvention communale	1 700,00
Excédent 2014 reporté	908,77
TOTAL	2 608,77

Eau et assainissement

A l'unanimité, le conseil, considérant l'intérêt de poursuivre ce projet afin d'améliorer la production, la gestion et la distribution de l'eau sur la commune, a approuvé le schéma directeur d'adduction d'eau potable pour exécuter la phase 1 de « pose compteurs avec télégestion », a validé le

projet de sectorisation et télégestion du réseau d'eau, ainsi que le dossier de consultation des entreprises et a sollicité les subventions auprès du conseil général de la Creuse et de l'agence de l'eau Loire - Bretagne

Le programme est inscrit au budget primitif 2015

DEPENSES	HT	TVA	TTC	RECETTES	
Lot 1 compteurs généraux renouvellement non subventionnés	11 300.00	2 260.00	13 560.00	Agence de l'eau 70% sur compteurs	5 320.00
Lot 1 compteurs généraux nouveaux subventionnés	7 600.00	1 520.00	9 120.00	Agence de l'eau 70% sur télégestion et frais	34 440.00
Lot 2 télégestion	41 300.00	8 260.00	49 560.00	Conseil général 10% sur compteurs	760.00
Frais raccordement	7 400.00	1 480.00	8 880.00	Conseil général 10% sur télégestion et frais	4 920.00
Publicité	500.00	100.00	600.00	Autofinancement - emprunt	22 874.65
Honoraires	-	-	-	TVA à récupérer en n + 2	13 405.35
TOTAL TTC	68 100.00	13 620.00	81 720.00	TOTAL	81 720.00



COMMISSION TRAVAUX DE VOIRIE CHEMINS RURAUX

Programme de travaux

Point à temps prévu quinze tonnes pour un montant approximatif de 22 000 € suivant la quantité qui sera employée.

Fauchage, le coût est de 25 000 €; Banquettes sur toute la voirie en mai et juin suivant la végétation et l'ordre du passage décidé par Evolis 23 dans les communes (cela change tous les ans). Fauchage banquettes sur les circuits scolaires avant la rentrée et fauchage complet en fin d'année.

Travaux sur la voirie à hauteur de 23 000 € :

- dessablage la piste de la gare
- problème d'eaux pluviales à dévier à Nouzirat
- problème d'eaux pluviales à dévier à Rousseau
- aménagement du chemin avant des entrées de propriété au Grand Montpion et à Rousseau; un contact sera pris avec les propriétaires riverains concernant la pose de gouttières et de regards avant de commencer les travaux.
- prolongement tranchée aux Verrines

- aménagement de bas-côtés à Chabanne
- fossés sur voies communales : à Rousseau , après Les Rateries, entre Terrassin et le Petit Montpion ; après Lage, au Grand Montpion et après le pont ; avant Montrignat au point bas avec décapage de la banquette, entre Puygerolles et Glatreix.

Travaux en cours d'étude : entrées route de l'ancienne gare ; patte d'oie à Gest au-dessus de l'étang pour sortie de camions de livraison (vu avec le Conseil Départemental - sortie sur une RD) ; chemin du Pré de l'Arche entre la route de St Sulpice/ Bussière et Montpion/Terrassin.

Travaux programmés ultérieurement : prolongement du chemin entre le Moulin de la Barde et le Château de la Barde ; problème d'écoulement d'eaux dans un champ aux Mesures .

Marie-Claude GUIGNAT



La **réfection du mur du cimetière** s'est réalisée au printemps. Avec l'aide des employés communaux, les joints ont été dégradés et lavés au nettoyeur haute pression. Puis les ouvriers d'Evolis y ont projeté du mortier de chaux, les ont grattés à la spatule pour les finir à la brosse métallique; la teinte a été définie par l'ABF.

Élections 2015

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le binôme Laurent Daulny et Hélène Faivre a été élu dès le premier tour du 22 mars 2015

n° d'ordre	CANDIDATS en BINÔME	Nuances	Saint Sulpice le Dunois		Canton de Dun	
			Voix	% exprimés	Voix	% exprimés
1	CARPENTIER Jean-Claude FORTINEAU Cécile	SOC	41	15.83%	788	21.89%
2	DAULNY Laurent FAIVRE Hélène	UMP	131	50.58%	1868	51.89%
3	BATAILLARD Odile SABRE Jean-Jacques	FN	70	27.03%	594	16.50%
4	CARLIER Robert FOURNIAL Simone	FG	17	6.56%	350	9.72%

	Saint Sulpice le Dunois			Canton de Dun		
	Nombre	% inscrits	% votants	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	515			6730		
Votants	271	52.62%		3838	57.03%	
Abstentions	244	47.38%		2892	42.97%	
Blancs	5	0.97%	1.85%	150	2.23%	3.91%
Nuls	7	1.36%	2.58%	88	1.31%	2.29%
Exprimés	259	50.29%	95.57%	3600	53.49%	93.80%

ELECTIONS REGIONALES

Voir page 21 du magazine n° 51 de janvier 2015

Les dates des élections régionales sont fixées :

1^{er} tour dimanche 6 décembre 2015

2nd tour dimanche 13 décembre 2015

réouverture des délais

**d'inscription sur les listes
électorales pour l'année 2015**

Par dérogation au code électoral et au principe de révision annuelle des listes électorales (du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014 pour voter en 2015), la loi promulguée le 13 juillet 2015, publiée au Journal officiel du 14 juillet 2015, permet une révision supplémentaire prenant en compte les demandes d'inscription déposées jusqu'au 30 septembre 2015.

Toute personne qui déposera sa demande d'inscription avant le 30 septembre 2015 pourra donc participer aux élections régionales de décembre 2015 dans sa nouvelle commune d'inscription, sous condition bien sûr du droit d'y être électeur.

Les demandes d'inscriptions déposées après le 30 septembre seront prises en compte pour les élections se déroulant à partir de 2016. En principe, il n'y aura pas d'élections nationales en 2016 en France, les prochaines étant les présidentielles 2017.

Le devoir de mémoire

Cérémonie du 08 mai 2015
de commémoration de
l'Armistice de 1945
mettant fin à la
seconde guerre mondiale





29^{ème} Exposition d' Art



Comme chaque année , l'exposition d' art a ouvert ses portes à Pâques, du 5 au 19 avril .
Le vernissage a eu lieu le 4 avril en présence de messieurs Gérard Delafont et Michel Vergnier, député
maire de Guéret, ainsi que des personnalités des communes avoisinantes.
De nombreux visiteurs sont venus admirer les œuvres de nos peintres, trente-deux exposants, amateurs et
professionnels, des techniques variées. La poésie était également bien représentée ainsi que des travaux d'
art, émaux sur cuivre et poteries.
Jeannette Buvat et Micheline Liron étaient absentes pour raison de santé, je les remercie pour leur fidélité.
Cette année Monsieur Petit Jean-Louis a contribué à l'élaboration de nos affiches et catalogues, il a égale-
ment animé une initiation à la peinture pour les enfants de l' école de Saint-Sulpice-le-Dunois , nous l' en
remercions.

Merci à Annick et Magali pour la communication.
Merci à Franck et Marjorie pour l' installation.
Merci à toute l'équipe qui m'a accompagnée durant ces quinze jours.
A l'année prochaine pour les trente ans de l'expo.



Jeannette Barcat

Le premier prix du Public est revenu au
n° 70 « Vieille charrette en hiver » huile
de Jean-Marie Laberthonière. Le second
prix du Public a été attribué à « L'esprit
de la Camargue » tableau n° 38, pastel de
Sharon Coupland ; le prix du Jury, pour
l'ensemble d'une œuvre, a été attribué à
Simone Clavaud qui exposait six émaux
sur cuivre.

Les catalogues
n° 13 - 24 - 120 - 164
sont gagnants d'un lot à retirer
au secrétariat avant le 31 août

Ont déjà été retirés les
n° 7 - 23 - 48 - 137

Tous ces lots sont offerts
par nos peintres et poètes.





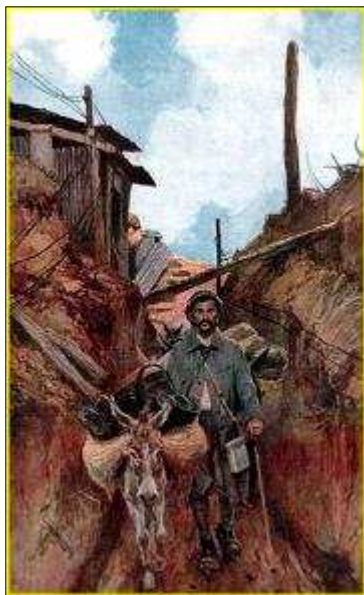
Conférence le 11 avril

Les peintres et la guerre Peu de peintres contemporains sont inspirés par la guerre, sinon à titre symbolique ou allégorique.

Le reportage photographique et télévisé l'explique à l'évidence. Mais naguère et jadis, dans les temps anciens, les peintres furent sollicités par les puissants, pensons à Louis XIV ou à Napoléon I^{er}, ou par les responsables politiques, ce fut le cas lors de la première guerre mondiale, afin de donner à voir au public une image plus ou moins réelle de la guerre. Certains artistes se firent même une spécialité du genre : le général baron Louis Lejeune à l'époque napoléonienne, par exemple. Il y eut aussi les peintres qui, d'eux-mêmes, traduisirent un aspect, ou un épisode, qui les avait particulièrement touchés : Ernest Meissonier ému par le



L'ange de guerre - Bernard Buffet (1928 - 1999)



*Réapprovisionnement dans les tranchées
François Flameng (1856-1923)*

siège de Paris par les Prussiens en 1870-1871 ; plus près de nous, Bernard Buffet

avec une série d'œuvres exposées en 1954 sur « les horreurs de la guerre », thème et titre que l'on retrouve avec Jacques Callot au XVII^e siècle, et Goya au XIX^e siècle.

Lors de la première guerre mondiale, l'administration militaire française, les Anglais firent de même, prit l'initiative en avril 1914 de créer le titre de « peintre du ministère de la guerre »; les premières voitures de ces missions quittèrent la capitale le 15 décembre suivant avec François Flameng, connu alors pour ses portraits élégants, FJ. Boucher, H. Jacquier, Georges Scott, infatigable « reporter », André Devambez, élève d'un peintre de batailles et hauts faits d'armes; ils allaient sur le front de la Somme et du Nord. Le 19 février de l'année suivante se tint l'exposition des œuvres de ces artistes envoyés tout près des théâtres d'opérations; leurs dessins et aquarelles préparatoires pris sur le vif avaient déjà paru dans diverses revues comme « l'Illustration » où les lecteurs pouvaient aussi voir les reportages photographiques; à cette époque, toutes ces images se complétaient sans se faire de l'ombre mutuellement.

M.J. Grosset-Clergeau, 21 mai 2015



Du Côté de l'École

La classe GSM - CP de
Sophie Marcillat raconte :



FEVRIER

Nous sommes allés au **spectacle des 3 charbons**, au **musée de Guéret** et nous avons fait le **carnaval** avec tous les élèves du RPI.

MARS

Piscine : Nous avons des séances de natation à la piscine de Guéret

Il était une fois la forêt: Mercredi 18 mars, Isabelle Besse est venue nous présenter le spectacle Il était une fois la forêt.

Objectifs pédagogiques :

- Les contes traditionnels (le petit Poucet, la Belle au bois dormant, Hansel et Grézel, Boucle d'or)
- Les plantes de la forêt : les arbres, les fleurs, les fruits, les champignons.
- Les animaux de la forêt : les mammifères, les oiseaux, les insectes, ...



AVRIL

Exposition d'Arts : Jeudi 9, notre classe est allée voir l'exposition d'Arts de la commune de Saint Sulpice. Notre visite a été guidée par Jeannette Barcat et le peintre Jean-Louis Petit. Ce dernier nous a rejoints ensuite à l'école pour réaliser une œuvre. Chaque enfant avait à sa disposition des magazines, de la colle et de la peinture, et devait réaliser un collage/montage à partir d'un modèle.

Les enfants ont beaucoup apprécié l'atelier en classe, la consigne était libre et Jean-Louis Petit les a conseillés sur l'agencement des photos collées.

Record de la demi-heure : Durant tout le mois d'avril, nous nous sommes entraînés au record de la demi-heure du RPI : rendez-vous incontournable ! Le but du jeu est de réaliser le maximum de tours de stade. Pour s'entraîner, nous faisons des tours de cour. Et à l'issue de chaque tour, nous colorions un bonhomme sur la fiche. Nous aimons cette activité, nous réclamons même de courir tous les jours.

Enfin, le mercredi 22, c'était le jour J : nous nous sommes rendus au stade de Saint Sulpice et nous avons formé des équipes avec les camarades de la Celle-Dunoise.

Après la course de 30 minutes, nous avons partagé un goûter.

MAI

Au retour de ses vacances en Corse, Janette, qui a séjourné là-bas durant les vacances de Pâques, nous a distribué à tous un bracelet fait main orné d'un coquillage. Nous avons tous été très touchés de cette délicate attention.

Vendredi 29 mai, les élèves de la classe de Marina nous ont offert un succulent crumble de pommes qu'ils ont cuisiné. C'est avec plaisir que nous l'avons dégusté.

JUIN - JUILLET

Nous sommes allés au **moulin du Got**, fabrique de papier à Saint-Léonard de Noblat où nous avons eu plein d'activités.

Mercredi 1^{er} juillet, matinée au Courtioux, avec Claude Barcat et ses amis qui nous ont initiés à la **pêche en étang**.



Et enfin, en vue de la **fête de fin d'année** à l'école de La Celle Dunoise, nous avons préparé un spectacle en confectionnant de grands panneaux de décors.



**Visite du centre
de tri à Noth
jeudi 5 février 2015**



Le crible : grille qui bouge et fait le premier tri comme un tamis



Le tapis roulant montant les déchets recyclables à la chaîne de tri manuel



Chaîne de tri manuel



Acier compressé à la sortie de l'overband."



Télescopique qui pousse les déchets à recycler dans la plate-forme de tri



Centre d'enfouissement technique où sont stockés les déchets non recyclables

compte-rendu des CM1-CM2

Comment faites-vous pour stocker tous les déchets?

On les stocke dans des hangars, à l'extérieur dans des bacs, dans des bennes, dans des caissons, dans des fosses. Cela dépend de la nature des déchets. Les déchets recyclables sont stockés sous forme de balles (balles d'aluminium, d'acier, de cartons, ...) ou en vrac (verre, certains papiers).

Comment faites-vous pour retrier les déchets?

D'abord, il y a un tamis (un crible), après on trie à la main, les déchets passent sur un tapis roulant. Puis à travers un "overband" (genre de grosse armoire) où il y a un aimant qui récupère l'acier. Chaque type de déchets est jeté dans des bennes, puis des grosses presses les compactent pour faire des balles.

Est-ce que vous pensez que les gens trient bien leur poubelle recyclable?

Oui, mais pas tous. Il y a encore beaucoup d'erreurs de tri. Par exemple les sacs plastiques ou les emballages souillés, ou plus grave, certains mettent des déchets toxiques (ex : aiguilles, batterie). Souvent il y a même du verre et les employés se blessent (30 blessures par an!) . Au bout de la chaîne, il y a 18% de refus.

Pourquoi avons-nous autant de déchets?

Parce qu'on consomme beaucoup d'objets ou d'aliments emballés ou suremballés et beaucoup de déchets sont inutiles.

A votre avis, comment avoir moins de déchets?

En les triant mieux, en réutilisant des objets, en achetant des produits moins emballés.

Comment faites-vous pour que les déchets soient recyclés?

A Noth, on ne recycle pas. On trie ou on stocke. Ce sont les filières de recyclage qui s'occupent de ça.

Où vont les déchets triés?

Quand le tri est fait, on envoie les balles de matières dans différentes usines de recyclage. Elles sont vendues pour être recyclés en France, même à l'étranger, certains habits vont en Afrique. L'argent gagné sert à faire fonctionner le centre de tri et la collecte.

Les cartons et papiers vont-ils à la cartonnerie Jean à Bonnat?

Non, ils vont à Saillat dans une grande papeterie. Le carton est la seule matière du centre de tri qui est recyclée en Limousin.

Que faites-vous des déchets non recyclés?

Ils vont dans le centre d'enfouissement technique à côté du centre de tri à Noth. Ils sont mis dans des énormes caissons étanches. On les aplatit avec une grosse niveleuse, puis ils sont recou-

verts de bâches et de terre. Des gaz (du méthane surtout qui sent très mauvais!) sortent des déchets. Ce gaz est récupéré, puis brûlés dans une torchère.

Combien de tonnes de déchets arrivent chez vous chaque jour ? Combien cela représente-t-il de camions?

Il y a plusieurs sortes de camions, selon les types de déchets. Environ 50/60 tonnes de déchets non recyclables et 25/30 t de recyclables par jours arrivent à Noth. Cela représente environ 18 000 tonnes par an !

Quelle quantité de déchet va être recyclé, et combien ne va pas être recyclée?

Environ 11 000 tonnes par an non recyclables et 7000 tonnes de recyclables. Dans les déchets recyclables qui arrivent (poubelles bleues), il y a 18 % de refus. C'est beaucoup, et il faut encore apprendre à mieux trier.

Y a-t-il des déchets toxiques?

Oui, et c'est un problème quand ils arrivent dans les bacs bleus (ex : seringues, batteries de voiture, emballage de produits toxiques). Mais le Siers collecte aussi les déchets toxiques dans ses déchèteries (ex : huile de vidanges, amiante, plâtre). Il y a 8 déchèteries sur le territoire du Siers.

Quelles machines utilisez vous?

Des télescopiques, des tapis roulants, un crible, des camions bennes, une niveleuse, des presses à balles, des transpalette.

Y a-t-il des machines dangereuses?

Oui, comme dans toutes les usines.

Quelles sont les règles de sécurité?

Ne pas tomber dans les bacs, faire attention aux machines, aux installations (tapis, compacteuses), faire attention à la circulation, porter un gilet fluo, et/ ou un casque.

De quelles localités proviennent les déchets que vous triez?

D'environ 80 communes de la Creuse, dont les déchets sont gérés par un syndicat intercommunale (le SIERS qui s'appelle maintenant Evolis 23).

Combien de personnes travaillent au centre de tri ?

Lors de la visite on observe : 13 agents au tri, 1 gardien, 2 chauffeurs. 130 agents travaillent au Siers.

Quelles sont les conditions de travail (horaires, difficultés, odeurs, insectes ...)

La chaîne de tri est en service du lundi au samedi de 7h à 17h. Chaque agent change de poste pour ne pas faire toujours la même chose. Les nuisances sont : les mauvaises odeurs, surtout vers le centre d'enfouissement, le bruit, la poussière, la cadence au tri manuel.



Les enfants des deux écoles se sont retrouvés pour le carnaval et le record de la demi heure



Infos pêle-mêle

Que faire en cas de fortes chaleurs ?

Rafrâchir son habitation

Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.

Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.

Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.

Provoquez des courants d'air dans tout le bâtiment dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure.

Dans la mesure du possible, baissez ou éteignez les lumières électriques et plus généralement les appareils électriques susceptibles de dégager de la chaleur.

Se rafraîchir

Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher.

Restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches et au mieux, dans un espace rafraîchi (réglez votre système de rafraîchissement 5°C en dessous de la température ambiante).

En l'absence de rafraîchissement, passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais: grands magasins, cinémas, lieux publics

Évitez de sortir

Évitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h-21h).

Préférez le matin tôt ou le soir tard, restez à l'ombre dans la mesure du possible, ne vous installez pas en plein soleil.

Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire.

Se désaltérer

Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins 1 litre et demi à 2 litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale.

Ne consommez pas d'alcool, qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation.

Évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides augmentent la sécrétion de l'urine.

En cas de difficulté à avaler les liquides, prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melons, pastèques, prunes, raisins, agrumes) et des crudités (concombres, tomates, sauf en cas de diarrhées), boire de l'eau gélifiée.

Accompagnez la prise de boissons non alcoolisées d'une alimentation solide, en fractionnant si besoin les repas, pour recharger l'organisme en sels minéraux (pain, soupes, etc.).

Évitez les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage, etc.).

Aider ses proches

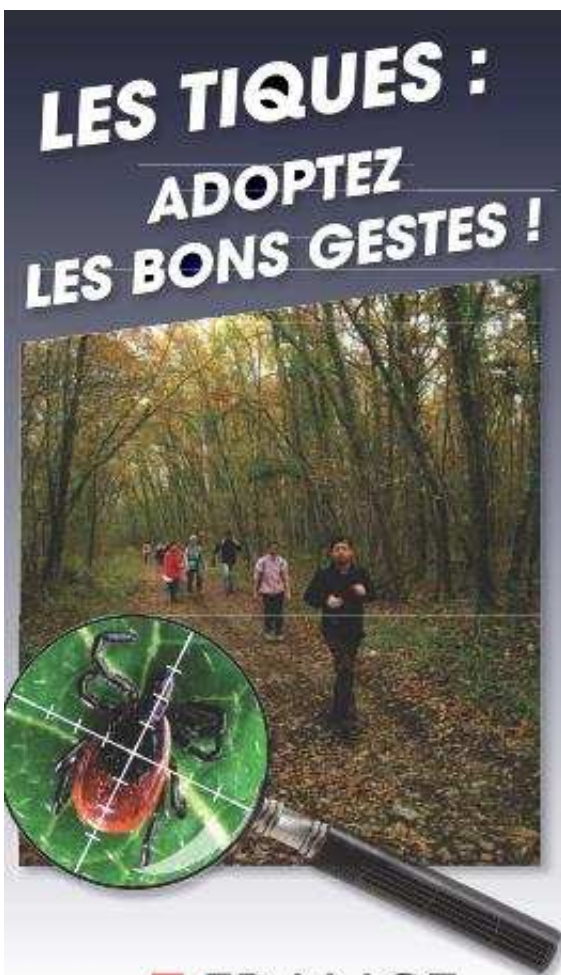
Aidez les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux) en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part.

Appelez régulièrement vos voisins et/ou vos proches âgés et/ou handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.



Le numéro d'urgence en cas de canicule :
alerte info canicule
0 800 06 66 66

Ainsi que les services de votre commune pour les personnes inscrites sur le registre du C.C.A.S. : 05 55 89 08 17



Avec l'arrivée de la belle saison, avec son déploiement de verdure, ses fleurs, ses chants d'oiseaux, et cette douceur de l'air qui nous invite à nous habiller légèrement et à profiter de la nature lors de nos loisirs par des promenades ou de longues randonnées, sans oublier ceux dont le métier ou les activités se situent dans les milieux naturels : or ces derniers ne sont pas sans danger.

La maladie de Lyme (ainsi que d'autres co-infections possibles) transmise à l'homme par les tiques n'est pas une maladie anodine ; et s'il ne faut pas affoler inutilement la population, il est indispensable de l'informer. Cette affection est à prendre au sérieux : ignorée ou mal soignée, elle peut s'avérer grave, d'où la très grande importance de la prévention.

Prévention des maladies vectorielles à tiques :

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos, au cuir chevelu. N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou cabinet vétérinaire) pour les enlever : ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie.

Consultez un médecin en cas d'érythème migrant (tâche rouge), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexpliquées.

Conseil utile : notez la date de la pique et photographiez tout symptôme dermatologique.

L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale. Elle organise de la prévention pour tous les publics, soutient et conseille les malades.

Site : <http://www.francelyme.fr>

contact : contact@francelyme.fr

Pour l'association France Lyme.

Bénévole : S Lafforgue



le Service Civique

Un engagement volontaire

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes **de 16 à 25 ans** (de nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an) **sans conditions de diplôme**; seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Indemnisé

Le Service Civique, indemnisé entre 573,65 euros et 680,15 euros par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois **en France ou à l'étranger**, pour une mission d'au moins **24h par semaine**. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Dans 9 domaines d'intervention

Il peut être effectué dans **9 grands domaines**: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.



Agence du Service Civique
95 avenue de France
75 013 Paris



Alain BLANDIN DRJSCS Limousin
24, rue Donzelot 87037 Limoges cedex 05.55.45.24.58

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

La lingette jetable est l'une des inventions marketing qui fait un tabac auprès du public ces dix dernières années. Elle a envahi notre quotidien : avec elle, on fait l'entretien des surfaces de la maison, on évite de trier son linge, ou encore on nettoie les fesses de bébé et on se démaquille... Tous ces gestes sont en effet facilités par ces morceaux de textile imprégnés de substances variées (détergent, démaquillant, parfum...) qui viennent irrémédiablement remplir nos poubelles. Petit détour sur les impacts de la lingette jetable, et sur les alternatives qui existent.

Lingettes:



En Creuse comme dans le reste de la France, le recours à la lingette jetable fait des émules. Ainsi, sur les communes adhérentes à Evolis 23 (anciennement SIERS), sur les 224 kg de déchets produits par habitant par an, la catégorie de déchets « lingettes et couches » représente 28 kg du bac d'ordures ménagères*. Une quantité importante qui s'explique notamment par l'usage des couches et changes jetables, mais aussi par une quantité importante de lingettes, elles aussi jetables.

Car, il faut savoir le reconnaître, ce produit marketing facilite la vie.

Mais à quel prix ? Voici un retour en exemples et en chiffres** :

. Il apparaît que le lavage des sols avec lingette jetable coûte quinze fois plus cher qu'avec un textile réutilisable (serpillère) et un détergent écologique.

. Alors qu'avec une lingette (ou chiffon) microfibre lavable, on nettoie tous les types de surfaces, les fabricants ont créé des gammes diverses de lingettes jetables (pour le sol, les meubles, les vitres...). Autant de produits coûteux à acheter.

. Avec une consommation moyenne de sept à dix lingettes par semaine, un ménage avec enfant produit 23 kg de déchets supplémentaires. Ces lingettes se retrouvent soit enfouies, soit incinérées.

. Les substances imprégnant les lingettes jetables (solvant, désinfectant, eau de javel) sont elles aussi polluantes, car pour rester humides, les lingettes sont imbibées de composés pétrochimiques dont certains présentent un danger pour l'environnement et la santé. De plus, ces substances ne permettent pas la bonne dégradation des fibres biodégradables de la lingette jetable, rallongeant d'autant la durée de vie du déchet...

Les lingettes jetables et leur emballage ne sont ni recyclables, ni réutilisables. Elles deviennent un déchet dès la première utilisation. Les matières premières nécessaires à leur fabrication sont irrémédiablement perdues.

En conséquence, il semble que le coût de l'usage de lingettes jetables est lourd à porter, tant au niveau économique qu'écologique. D'autant qu'il est possible de remplacer la lingette jetable par celle lavable.

Voici quelques alternatives à l'usage des lingettes jetables :

. La lingette ou chiffon microfibre lavable est très efficace pour dépoussiérer, laver les sols et surfaces, avec un peu d'eau ou de détergent écologique

. Pour la toilette de bébé, il est possible d'utiliser un gant ou une microfibre en polaire avec du liniment oléo-calcaire, que l'on passera en machine après usage. Quand on est en balade, il suffit d'imprégner des lingettes à l'avance et les conserver dans une boîte hermétique.

. Pour assouplir le linge, un verre de vinaigre suffit
. Pour le démaquillage, pensez aux éponges naturelles ou utilisez des carrés démaquillants lavables.

. Pour tous les autres usages, soyez inventifs et ayez le réflexe du réutilisable et du lavable. Maintenant, à vous de jouer !

* données issues du Modecom réalisé en 2009 sur les 89 communes adhérentes alors au SIERS

** données issues de la revue Ecoconso.be - fiche conseil n°112

Estelle DEBOMY - 05 55 89 86 12

Evolis 23 - Les grandes fougères
23300 Noth - 05 55 89 86 00



Horaires de déchèteries

à partir du 1^{er} janvier 2015

accès gratuit pour les particuliers

accès réglementé pour les professionnels

lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi

déchèterie de Guéret

ZI Cher du Cerisier

9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30	14h - 18h30

accès interdit
aux professionnels

déchèterie de Saint-Vaury

la Jarrige

-	9h - 12	9h - 12	9h - 12	9h - 12	14h - 18h
---	---------	---------	---------	---------	-----------

déchèterie de Dun-le-Palestel

route de Maison Feyne

-	9h - 12	9h - 12	9h - 12	9h - 12	9h - 12h
---	---------	---------	---------	---------	----------

déchèterie de Noth

les Grandes Fougères

-	13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	
---	------------------	--	------------------	------------------	--

déchèterie de Bénévent-l'Abbaye

route de Marsac

-	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h
---	-----------	-----------	-----------	-----------	----------

déchèterie de La Souterraine

rue Descartes

-	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h

déchèterie de Sardent

route de Maisonnisses

-	9h - 12	9h - 12	-	9h - 12	9h - 12h
---	---------	---------	---	---------	----------

déchèterie de Genouillac

le Poteau

-	14h - 18h	14h - 18h	-	14h - 18h	14h - 18h
---	-----------	-----------	---	-----------	-----------

déchèterie de Nouziers

les Mazeaux

avril à sept	-	13h30 - 18h	-	-	8h30 - 13h
octobre à mars	-	12h30 - 17h	-	-	8h30 - 12h

Un rappel :
Il est interdit de brûler
les déchets ménagers y
compris ceux issus de tonte
de pelouse et espaces verts



Contrevenir à cette interdiction c'est
non seulement encourir un risque de
sanction mais dénote par ailleurs de la
part du contrevenant un dédain du
voisinage qui subit les nuisances.

Car cette combustion dégage de
nombreuses substances polluantes,
toxiques pour l'homme et néfastes
pour l'environnement.

Destination de vos déchets verts = compostage et broyage

Tous les déchets organiques à différents degrés
sont compostables :

- déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs concassées, marc de café, sachets de thé et infusion, filtres en papier, pain rassis, restes de fruits pourris ou cuits, certains restes de repas, etc.
- déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles fraîches et mortes, mauvaises herbes (non graminées), taille de haies finement coupée ou broyée, déchets de potager, plantes diverses, etc.
- déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, papier journal, plantes d'intérieur, etc.

EVOLIS 23 propose à ses adhérents :
des composteurs
avec participation financière de 20 à 50 €
et aussi un prêt gratuit de broyeur



La carte nationale d'identité est valide 15 ans
à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

RAPPEL : Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité - CNI - est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Vous êtes encore nombreux à venir en mairie pour le renouvellement d'une carte. Aussi il est bon de rappeler que l'allongement de cinq ans pour les CNI concerne notamment les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures de plus de 18 ans.

La prolongation de cinq ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Voir page 19 du magazine n° 49

Le nouveau contrat de cohésion territoriale du Pays Ouest Creuse est signé



Sur invitation du président de Région, le Pays Ouest Creuse a signé son contrat de cohésion territoriale pour la période 2015-2017 à l'Hôtel de Région, le vendredi 22 mai 2015, en présence de Gérard Delafont, président du Pays Ouest Creuse, Marie Jeanne Debasquiat, vice-présidente du Pays et 1^{ère} vice-présidente de la communauté de communes de Bénévent Grand Bourg, de Jean François Muguay, président de la communauté de communes du Pays Sostranien et de Jean-Louis Paquignon de la communauté de communes du Pays Dunois.

Lors de cette rencontre à laquelle était convié l'ensemble des territoires limousins, le président de Région a rappelé l'attachement du Limousin à soutenir les initiatives locales sur les territoires, vision qu'il souhaite porter dans le cadre de la Grande Région Aquitaine / Limousin / Poitou Charente.



Qu'est-ce qu'un contrat de cohésion territoriale

Un contrat de cohésion territoriale est signé pour trois ans entre le conseil régional du Limousin et un territoire.

Autorité de gestion des fonds européens, le conseil régional du Limousin a la responsabilité de la mise en œuvre des programmes LEADER 2014-2020. Ces programmes LEADER s'inscrivent pleinement dans la contractualisation régionale avec les territoires et constituent un effet levier supplémentaire pour le développement local.

De ce fait, le contrat de cohésion territorial permet un accompagnement financier de la Région et de l'Europe à la stratégie de développement du territoire donné.



Le bilan des contrats précédents

Ils existent en Limousin depuis le début des années 2000 et ont permis la réalisation de près de mille projets structurants dans des domaines très divers :

- Services à la population: équipements sportifs, culturels, de santé (Maisons de Santé Pluridisciplinaire), enfance / jeunesse

- Economie : aides pour les zones d'activités économiques, au développement de l'économie sociale et solidaire

- Habitat: aides directes aux particuliers

- Aménagement urbain: aménagements urbains dans les agglomérations et les principaux pôles ruraux;

- Réflexions et démarches territoriales sur le thème des circuits courts et de proximité, la forêt ou encore le tourisme.

Les nouveaux contrats

Les nouveaux contrats de cohésion territoriale ont pour objectifs de favoriser le développement du Limousin et de tous ses territoires, œuvrer pour la cohésion et l'équité territoriale, susciter et promouvoir les dynamiques locales.

Les seize contrats signés pour 2015-2017 engageront la Région sur près de cinq cent cinquante projets d'aménagement du territoire et de développement local. Ils sont caractérisés par un seul contrat par territoire, une « revoyure » à mi-contrat et une possibilité de mobilisation des crédits européens sur les contrats de cohésion territoriale.

Les thèmes des projets vont de l'économie sociale et solidaire au développement des parcs naturels, en passant par les maisons de santé pluridisciplinaires, la culture, l'emploi, le tourisme ...

Au niveau de la politique de la ville, ils favorisent notamment des actions projetant la réalisation pour 2020 de pôles d'attractivités à l'échelle d'un bassin de vie urbain de plus de 2000 habitants .

A destination des zones rurales sont soutenus notamment les partenariats public-privé et la coopération entre territoire afin d'impulser de nouvelles dynamiques rurales conformes aux priorités de l'union européenne.

Pour de plus amples renseignements, voir :

<http://www.regionlimousin.fr/guide-des-politiques-territoriales-2015-2020>

<http://www.pays-ouestcreuse.fr/pays-ouest-creuse/territoire.htm>

(*) LEADER - Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale - est un programme européen de développement rural, soutenu par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - FEADER -.



CLUB RÉTROMOBILE DUNOIS

Vous êtes passionnés de véhicules Anciens,
Peut-être avez-vous une voiture Ancienne,
Venez nous rejoindre dans nos sorties, pour partager
des bons moments dans ce groupe



Contacts :

Jean TIXIER 06 50 70 58 33
taxi.tixier@orange.fr

Le Président 06 50 06 29 01

C.R.D.

BROCANTE

Service de nettoyage,
débarras, enlèvements

Devis gratuit sur simple demande

VALORISEZ VOTRE BIEN IMMOBILIER
À LA VENTE, FAITES LE NETTOYER



Arnaud PAILLET

39 chabanne

23800 Saint-Sulpice-le-Dunois

06 74 57 08 55

Infos économiques



Un petit atelier de poterie, avec vue sur le bois de Chabanne, vous attend au cœur de Saint-Sulpice-le-Dunois.

Un atelier ouvert à tous, petits et grands, où l'on peut venir s'offrir une parenthèse les mains dans la terre. Il propose des stages - modelage découverte, raku - et des cours hebdomadaires accessibles à tous les niveaux.

Marion Balet
22 rue principale
06 56 71 04 69





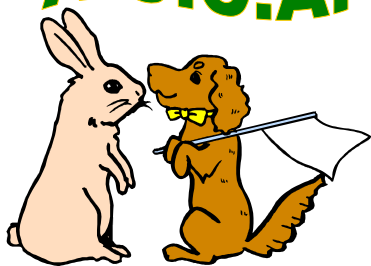
Comité des fêtes



Traditionnellement, nous avons commencé l'année par notre soirée "moules - frites" avec le même succès que les années précédentes. En mars, ce sont quarante-six équipes qui ont permis la réussite de notre concours de belote.



A.C.C.A.



Durant l'été, que l'on espère agréable pour tout le monde, et en attendant le mois de septembre pour l'ouverture générale, les chasseurs sont presque en inactivité. Presque seulement parce que certains mènent une lutte acharnée contre les nuisibles qui prolifèrent et en particulier les renards. Un bon nombre de ces derniers ont été mis hors d'état de nuire, quelques poules peuvent mener une vie un peu plus tranquille, mais le danger n'est encore pas disparu. Il est important de nous signaler, surtout directement à Gilles Chiroux, la présence d'un goupil dans un secteur et dès la mise en place des pièges de bien maintenir les chiens dans les habitations, cela évitera toujours au moins que ce soient eux que l'on retrouve pris. Le travail du piégeur est difficile, Maître Renard, comme on le sait est très rusé, alors il faut aider ceux qui s'efforcent de limiter son action. Autre activité de l'ACCA dans ce premier semestre,

l'assemblée générale, le 26 avril. Le bilan financier est satisfaisant, en conséquence il n'y aura pas de changement dans les cotisations, il y aura toujours les lâchers de perdreaux en juillet et de faisans tout au long de la saison de chasse. Le bilan des activités donne également satisfaction, la pose de bracelet sur un lièvre est maintenue, chaque chasseur recevra avec sa carte un bracelet, un second lui sera remis lorsque le premier aura été utilisé. Comme à l'accoutumée, chaque groupe de chevreuil recevra un bracelet destiné à la distribution aux exploitants non chasseurs, quelques bracelets seront utilisés en tir d'été, et puis, et puis...la routine.

Mais il faut bien un peu de sel pour pimenter la sauce, sinon on s'ennuierait. L'animation est donc venue des faits que j'avais narrés au mois de décembre : promenade naïve dans la réserve à la fin d'une battue au sanglier, histoire de voir s'il y a encore quelques bêtes dans le coin, promenade rapide en voiture sur les routes ou les pistes de la commune...Toutes ces choses qui troublent la sérénité dans laquelle nous nous complaisons. Il est quand même des règles, voire des lois, à rappeler : toute battue se déroule sous la responsabilité du président de l'ACCA ou de son représentant, chef de groupe, détenteur du brevet de responsable de battue, auquel il a délégué le pouvoir. Tous les participants doivent avoir signé le carnet de battue et écouté les consignes de sécurité avant la mise en place, dans le cas contraire ils ne peuvent pas participer. Tous les participants, sous peine d'exclusion immédiate doivent se conformer aux instructions de leur responsable de battue, celle-ci peut même être interrompue. Les déplacements en voiture, afin de favoriser le prélèvement de gibier sont formellement interdits. L'utilisation d'un véhicule est seulement autorisé pour le propriétaire des chiens et favoriser leur récupération. Il faut donc faire cesser ces « rodéos » dominicaux qui finissent par mettre en émoi une partie de la population.

Devant la relation des évènements qui nous a été faite, le bureau de l'ACCA au complet, s'est réuni et à l'unanimité a prononcé la suspension de trois cartes. Cette décision a bien fait grincer quelques dents, mais elle est parfaitement légale, et le bureau est bien décidé à faire cesser toutes les pratiques qui nuisent au bon fonctionnement de notre société. Une seule ombre dans nos esprits : nous n'avons pas pu aller au fond du problème. En effet nous manquons parfois de précisions dans la relation des faits. Pour que nous puissions agir plus nettement il faudrait que les témoins d'agissements délictueux n'hésitent pas à dévoiler complètement et clairement ce qu'ils ont pu voir.

Bon, allons, nous n'allons « pas faire le réveillon » là-dessus, cela a déjà bien fait couler assez de salive. Il nous faut maintenant regarder devant nous espérer que toutes les bonnes résolutions seront appliquées que tous pourront pratiquer leur loisir en toute sérénité, en respectant les gens, les biens, les règlements, en appliquant toutes les consignes de sécurité.

Jacques Valladon, Président.

La chasse au sanglier ouvre le 09 août
La chasse banale ouvre le 13 septembre.

Les cartes seront mises en vente
le 08 août et le 12 septembre
de 10h. à 12h. à la salle polyvalente.

Le prix des cartes reste inchangé :
85 € sociétaire courant
160 € "étranger"
50 € carte à la journée,
sans bracelet à lièvre

*Il est indispensable d'avoir
le nouveau permis pour
participer aux battues
de destruction des nuisibles.*



Danses et jeux animent la soirée moules-frites et chacun en profite dans la bonne humeur. Merci Jacky !



Pour des raisons de planning avec l'animateur, nous avons dû décaler au 13 juin notre soirée "tête de veau" initialement prévue fin mai. Ce changement n'a pas nui à la réussite de cette manifestation puisque plus de cent repas ont été servis.

Le 12 juillet c'est sous le soleil qu'un grand nombre d'entre vous sont venus soutenir les cinq équipes participantes à l'inter-villages. Ces dernières ont dû montrer leur talent dans plusieurs épreuves physiques et également intellectuelles.

Nous continuerons l'année avec la **fête locale du 14 et 15 août.**

Le 14, nous vous donnons rendez-vous pour une soirée dansante avec Jacky Bernardet avec animation karaoké sous le thème des années 80. Pour les petits creux, assiette barbecue avec frites.

Le 15, les rues accueilleront le vide-grenier ainsi que de vieilles voitures avec le Club Rétromobile Dunois. Dans l'après midi les amateurs de sport auront le choix entre un concours de pétanque ou une course de tracteurs-tondeuses (inscriptions obligatoires). N'oubliez pas l'entrecôte frites à midi ainsi que le fondu-frites le soir accompagné du spectacle "Les années disco'theques" avec en avant première Lucie Chartier jeune talent.



Pensez à réserver vos places pour les repas du 15 août, tous les ans nous sommes contraints de refuser des convives.



**Les co-Présidentes
Maryse Chateau
Aurélien Dardaillon**

Beaucoup de bonne humeur également pour les jeux du 12 juillet



Creusinettes, mascotte de France Bleu Creuse, a été remise par l'équipe du Comité au président d'honneur Gérard Beauchet (photo en couverture)

Jeux de mots



Un peu d'histoire... Nous sommes en 1941, le Maréchal Pétain est chef de l'Etat Français, pour glorifier son action, la mode est à l'abécédaire relatif à l'amour que porte la nation au vieillard aux sept étoiles.

Ainsi, le A est amour, le B comme blé, le C comme caresse, le D est drapeau, ainsi de suite.

Un autre abécédaire est diffusé sous le manteau en zone dite libre :

NOUVEL ALPHABET FRANÇAIS

La nation A.B.C.

La gloire F.A.C.

La République D.C.D.

Les places fortes O.Q.P.

Les provinces C.D.

Les lois L.U.D.

Le peuple E.B.T.

La justice H.T.

La ruine H.V.

La liberté F.M.R.

La honte V.Q.

Le prix des denrées L.V.

Mais l'espoir R.S.T.

Sources : Les français sous l'occupation.

Charles PARINAUD



Photo de la messe de la St Jean, où les fidèles de St Sulpice et des environs se sont retrouvés par une très belle journée sous le tilleul du Mas St Jean. La brioche, comme tous les ans, a été offerte par les villageois et la cérémonie s'est terminée par une procession jusque dans la chapelle.

Merci aux employés communaux et à Michel qui ont aidé à préparer cette cérémonie.

Marie-Claude Guignat



ETAT CIVIL 1er semestre 2015

Naissances

- Clémence Mauricette COLAS,
Chabanne, le 25 mai

Publication de mariage

Vianney Robert André DELEU
et Corinne Gilberte Pauline RENAUD
Les Mesures

Yohan Albert Paul GUIGNAT
et Anne-Gaëlle Claire CHOUC
Chemin des tilleuls

Décès

- Odette Marcelle AUBRUN THIAUDE, Champotier, le 22 janvier
- Germaine Aimée EYMERET SADRIN, Puyléger, le 11 février
- Roland Raymond BARCAT, Chabanne, le 13 février
- Jacques René LAFFILAY, le Mas Saint Jean, le 28 février
- Germaine Louise DARDAILLON NADAUD, Terrassin, le 10 mars
- Guy Jean Pierre DARDAILLON, Terrassin, le 27 mai

Inhumations

- Denise Raymonde QUILLON MARTIN, Chasseneuil (36), le 23 février
- Roger Firmin BONNICHON, Dun le Palestel, le 06 mars
- Marcel Maxime LAMY, Guilvinec (29), Place du souvenir, le 30 avril
- Raymond Fernand Maurice DUCOURTIOUX,
MR Bussière, le Courtioux, le 05 mai

Urgence médicale grave :

15

+++++
GARDES

En dehors

- des heures d'ouverture habituelles
- des cas d'urgence grave

+++++

si vous souhaitez joindre un médecin :

depuis le 1^{er} octobre 2012, partout en Creuse

Médecin de garde
05.55.41.82.02

Votre appel sera dirigé
vers le médecin de garde



si vous souhaitez
joindre une pharmacie

Pharmacies de garde
pour connaître la pharmacie de garde
appelez le **3237**



+
+
+
+
+

- BARAILLE - Saint Sébastien : 05.55.63.50.59
- BONGRAND - Dun le Palestel : 05.55.89.04.22
- BONNIN - Bussière Dunoise : 05.55.81.62.17
- LASFARGEAS - Dun le Palestel : 05.55.89.14.22
- SERS - Dun le Palestel : 05.55.89.15.55
- VERGUET - St Sulp. le Guérétois : 05.55.52.73.04
- VERNET - Saint Vaury : 05.55.80.27.33

Mots croisés de
Claude Barcat

Résultats mots croisés
Magazine n° 51 :

MAGICIENNE
ETE-ONCIAL
DONON-O-VE
ILE-FUT-EV
CLARINETTE
I-LESEE-SU
NAO-E--P-S
AGGLUTINEE
LEI-ROSES-
ENEE-ROUTE

Pour vous amuser

Horizontal

- 1 - Conserve un animal
- 2 - Ecarteur - Notre ancêtre soit-disant
- 3 - Médisante
- 4 - Contraction brusque de certains muscles
- 5 - Signé à Washington en 1949
- 6 - Pitoyable
- 7 - Offre publique d'achat - Patron des orfèvres
- 8 - Sur la route de George Sand
- 9 - Etat créé en 1948 - Un des cuivres
- 10 - Chef lieu de canton de Corrèze

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										



V
e
r
t
i
c
a
i

- A - Notice biographique consacrée à une personne décédée
- B - Bel emplumé - Servies à l'apéritif
- C - Bruit assourdissant
- D - Pourvu d'un crochet - Grimace engendrant un effet comique
- E - Traditionaliste - Monnaie bulgare inversée
- F - Marque la similitude
- G - Poème - Impropre
- H - Pensée - Maître de manoeuvre
- I - Poisson - Prénom
- J - Sort de l'eau - Lentille



La Mairie à votre service

Horaires d'ouverture au Public du secrétariat

Lundi	9h.00 à 12 h.00	14h.00 à 16h.30
Mardi	8h.30 à 12 h 00	13h.30 à 16h.30
Mercredi	8h.30 à 12 h .00	13h.30 à 16h.30
Jeudi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 16h.30
Vendredi	8h.30 à 12 h.00	13h.30 à 16h.30
Samedi	8h.30 à 12 h.00	

Bibliothèque

Mercredi de 14^h30 à 16^h00

Samedi de 10^h00 à 11^h30

Tél : 05 55 89 25 48

**Possibilité de livrer à domicile les
personnes ne pouvant se déplacer**

Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois
Mairie - 1 place du souvenir
23800 Saint-Sulpice-le-Dunois



Secrétariat: 05 55 89 08 17
Maire : 05 55 89 25 47

Communication électronique : courriel
mairie.st.sulpice.le.dunois@wanadoo.fr

A votre service : Les Agents communaux

Services administratifs

Attaché territorial : Annick Beauchet

Adjoint administratif 1^{ère} classe : Magali Grenier

Services techniques

Adjoint technique polyvalent : Franck Joyeux

Adjoint technique : Roland Betoux

Adjoint technique polyvalent / assistance périscolaire / entre-
tien ménager : Marie-Christine Leseau

Services scolaires

A.T.S.E.M. principal : Monique Guérot

Cantinières :

Marie-Claire Arcin (St Sulpice, plus garderie du midi)

Corinne Guillebaud (La Celle)

Garderie du midi à La Celle Dunoise: Patricia Thomas

Concours communal de fleurissement :
*Le jury fera le tour des fleurissements
les 28 et 29 juillet 2015*

Remise des prix le 06 novembre à la salle polyvalente

Du 08 au 11 août 2015
Stage public de formation vocale

*Le stage est assuré par
Marie-Madeleine DUCHIER,
cantatrice et professeur de chant*

*Accompagnement au piano par
Jeyran GHIAËE*

*Séances de 10h00 à 12h30
et de 16h30 à 19h00 à l'Eglise*

A noter

3 octobre 2015 – 20 h.
Chorale « Vocalise » à l'église

14 et 15 novembre 2015
Bourse aux livres
Salle polyvalente

Magazine semestriel d'informations municipales :

Dépôt légal : 1989 sous le n° 046

Directeur de publication : Gérard Delafont, Maire

Rédaction : Gérard Delafont, Marie-laude Guignat, Annick Beauchet,

Photographies : Gérard Delafont, Claude Barcat,
Annick Beauchet, Joëlle Pinaud, Sophie Marcillat

Mise en page : Annick Beauchet

Distribution : Franck Joyeux

Imprimé par : Espace copie plan - Rue du Docteur Brésard - 23000 Guéret